Zooms sur l'hôtellerie-restauration, le commerce, le bâtiment et le transport

Les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du commerce, du bâtiment et du transport impactent chacun à leur façon l'économie de l'arrondissement d'Ajaccio. L'hôtellerie-restauration est marquée par une très forte saisonnalité de son activité. Son emploi est peu stable et ses établissements sont surtout localisés sur le littoral. Le commerce a un poids conséquent en termes de postes salariés et d'établissements, mais ses emplois sont fragiles. Le bâtiment, malgré des conditions d'emploi assez favorables et l'absence de saisonnalité, présente une importante rotation de main-d'œuvre. En outre, c'est le seul des quatre secteurs à être bien implanté dans les communes de l'intérieur. Enfin, le transport se caractérise par ses bonnes conditions d'emploi et ses salaires élevés.

ZOOMS SECTORIELS

Forces		Faiblesses
Hôtellerie-restauration		
Des postes occupés par des jeunes		Une saisonnalité marquée
		Des salaires faibles
		Faible qualification des emplois saisonniers
		De nombreux CDD
		Des contrats courts
Commerce		
Une saisonnalité peu marquée dans le commerce de proximité	Un secteur féminisé	Saisonnalité forte dans les grandes surfaces
Relative jeunesse des salariés		De nombreux emplois à temps partiel
		Des emplois peu stables dans les grandes surfaces
		Un turn-over de la main-d'œuvre élevé
Bâtiment		
Des emplois souvent en CDI et à temps complet Une saisonnalité très faible et atypique	Un secteur exclusivement masculin	Un turn-over de la main-d'œuvre relativement élevé
Répartition des établissements assez homogène sur le territoire		Des salaires très dispersés
Forte hausse du nombre d'établissements		
Transport		
Des salaires élevés	Un secteur masculin	Des inégalités prégnantes entre les différentes branches du secteur
Forte stabilité de l'emploi sur l'année		Des salariés âgés
Des emplois souvent en CDI et à temps complet		
De nombreux grands établissements		Des établissements dépendants de l'extérieur

Hôtellerie-restauration Un emploi sur deux est saisonnier

Au cours de l'année 2009, le secteur de l'hôtellerie-restauration compte 4 300 postes salariés dans l'arrondissement d'Ajaccio. L'emploi du secteur est marqué par une forte saisonnalité qui concerne un poste salarié sur deux. Ses salariés sont jeunes, occupent généralement des postes d'employés et sont souvent en contrat à durée déterminée. Ils perçoivent ainsi de faibles salaires.

activité du secteur hôtellerie-restauration présente d'importantes fluctuations saisonnières, auxquelles les entreprises s'adaptent en ajustant le niveau de leur effectif salarié. Les établissements connaissent ainsi de profonds mouvements de main-d'œuvre, tant en entrées qu'en sorties. La majeure partie de ces mouvements est directement liée à la saison touristique. L'hôtellerie-restauration est en effet le secteur où l'emploi est le plus impacté par les

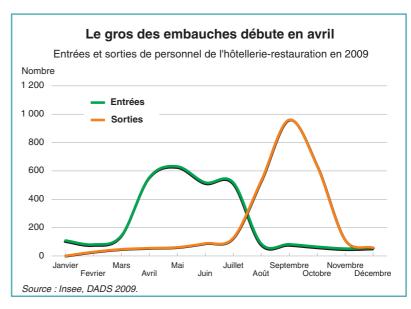
Plus de 2 000 postes pourvus pendant la saison

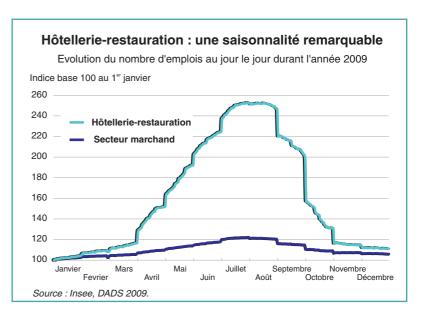
fortes variations liées à la fréquentation

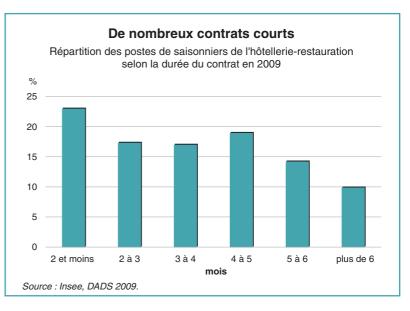
touristique.

En 2009, pour faire face à cet afflux de clientèle estivale, les entreprises ont recruté plus de 2 000 emplois saisonniers sur l'arrondissement d'Ajaccio, soit près de la moitié des 4 300 postes salariés présents sur l'année.

Les saisonniers sont particulièrement jeunes : la moitié des embauchés est âgée de moins de 27 ans. Ils sont souvent recrutés en juin ou en juillet pour une période n'excédant pas trois mois. La durée des contrats correspond aux vacances scolaires ou universitaires. Ces contrats sont sans doute, en grande partie, détenus par des étudiants recherchant un revenu pour financer études et loisirs. Les saisonniers de moins de 27 ans travaillent en moyenne un mois de moins que leurs aînés (3 mois contre 4 mois). Vu la courte durée de leurs contrats ou leur jeune âge, ils occupent moins souvent des postes qualifiés comme ceux d'ouvriers qualifiés (cuisiniers). La durée des emplois saisonniers est en effet fortement liée à la qualification des postes. Les contrats d'ouvriers qualifiés et de professions







intermédiaires ont une durée moyenne supérieure de 10 % aux emplois les moins qualifiés.

Les saisonniers occupent essentiellement des postes d'employés

S'ils durent moins longtemps, les postes peu qualifiés représentent toutefois la majeure partie des emplois saisonniers de l'hôtellerierestauration. En particulier, les employés regroupent huit postes saisonniers sur dix. A l'inverse, les cadres sont très rares parmi les saisonniers.

Les saisonniers du continent sont nombreux à venir travailler sur l'île. Quelque 800 saisonniers n'habitent pas en Corse au 1er janvier 2009, soit un tiers des emplois saisonniers. Ils résident, dans quatre cas sur dix, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Rhône-Alpes ou en Île-de-France. Ils occupent plus souvent des emplois qualifiés que les saisonniers vivant sur l'île. En effet, alors qu'ils représentent 36 % des salariés saisonniers, ils regroupent 74 % des professions intermédiaires et 54 % des postes d'ouvriers qualifiés. Cette dernière catégorie comprend notamment les cuisiniers.

Une saisonnalité qui impacte fortement l'emploi du secteur

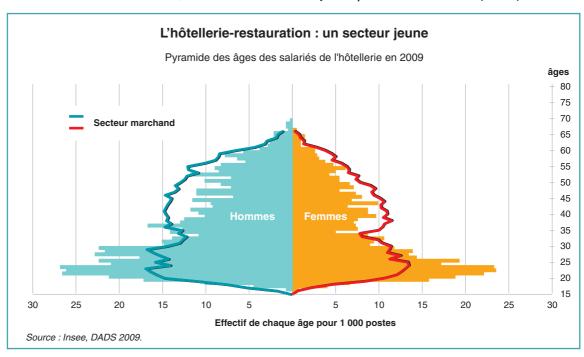
En raison de son importance, l'emploi saisonnier impacte fortement l'emploi de l'hôtellerie-restauration. La jeunesse de ses salariés, la prééminence des employés et ses conditions d'emploi peu favorables influent sur les caractéristiques du secteur.

Les saisonniers tirent la moyenne d'âge vers le bas. Ainsi, les salariés de l'hôtellerie-restauration sont globalement plus jeunes que dans l'ensemble du secteur marchand. La moitié est âgée de moins de 31 ans, alors que dans le marchand la moitié des salariés a plus de 37 ans. Les salariés les plus âgés du secteur sont plus souvent des cadres et des chefs d'entreprise. Au sein de ces catégories professionnelles, la moitié des effectifs dépasse les 50 ans. Aussi, de nombreux chefs d'entreprise seront concernés par la transmission de leur unité de production.

D'une manière générale, la répartition par catégorie socioprofessionnelle est relativement atypique par rapport à l'ensemble du marchand de l'arrondissement. En effet, 75 % des salariés sont des employés contre uniquement 42 % dans l'ensemble du marchand. A l'inverse, le taux d'encadrement est particulièrement faible dans ce secteur. Les cadres et chefs d'entreprise représentent 5 % des effectifs salariés du secteur, soit deux fois moins qu'en moyenne dans le secteur marchand.

Six emplois salariés sur dix à durée déterminée

Le type de contrat de travail est, lui aussi, particulièrement impacté par la saisonnalité de ce secteur. En effet, 60 % des postes du secteur sont des Contrats à durée déterminée (CDD). La majeure partie de ces CDD (80 %) sont des



Peu de cadres et beaucoup d'employés dans l'hôtellerie-restauration

Répartition des emplois de l'arrondissement d'Ajaccio par catégorie socioprofessionnelle en 2009

en %

	Cadres et chefs d'entreprise	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Saisonniers hôtellerie-restauration	0,6	4,8	80,2	14,4	100,0
Ensemble hôtellerie-restauration	5,0	5,0	75,2	14,8	100,0
Secteur marchand	10,0	14,7	42,0	33,3	100,0

Source: Insee, DADS 2009.

contrats saisonniers. Hors saison, de début novembre à fin mars, le secteur recrute peu. L'activité est alors principalement liée à la population résidente et requiert un volume de main-d'œuvre plus faible. Hors saisonniers, le secteur présente des conditions d'emploi se rapprochant de celui du secteur marchand. Ainsi la part des Contrats à durée indéterminée (CDI) est de 70 % chez les non-saisonniers contre 65 % dans le secteur marchand.

Globalement, le poids des permanents est donc particulièrement faible dans le secteur, il représente un quart des postes en 2009. Il est à noter que leur revenu moyen est supérieur à celui des saisonniers de 7,5 %. Cela s'explique notamment par le fait que les permanents sont davantage qualifiés que les saisonniers.

En termes de rémunération, le secteur est peu attractif, ses salariés perçoivent des revenus salariaux horaires 20 % inférieurs à ceux du secteur marchand. Cet écart est en partie dû à la structure de l'emploi dans un secteur où la part des employés est très élevée. Néanmoins, à structure socioprofessionnelle identique, cet écart reste de 13 %. La taille de l'entreprise influe également sur les revenus au sein même du secteur, ainsi on constate des revenus supérieurs de 9 % dans les entreprises de plus de 40 salariés.

Antonin BRETEL

Définition

Hôtellerie-restauration : le secteur de l'hôtellerie-restauration regroupe l'hébergement, la restauration et les cafés.

Commerce Un secteur féminisé aux emplois fragiles

En 2009, le commerce compte plus de 6 000 emplois salariés dans l'arrondissement. Les femmes et les jeunes sont très nombreux à y travailler. L'emploi du secteur se caractérise par la prédominance d'employés qui occupent deux postes de travail sur trois. Ainsi, le commerce offre essentiellement des emplois peu qualifiés. Le temps partiel y est également très fréquent. Durant toute l'année, le secteur connaît des mouvements de main-d'œuvre supérieurs à ceux du secteur marchand, et ce malgré une saisonnalité moins marquée. Les grandes surfaces se distinguent avec des emplois plus fragiles et une activité saisonnière plus élevée.

vec plus de 6 000 postes salariés en 2009, le commerce est le plus gros secteur d'étude sur l'arrondissement. C'est un secteur féminisé : 55 % des emplois sont occupés par des femmes. Dans l'ensemble du secteur marchand de l'arrondissement, cette part est de seulement 41 %. Les vendeurs des magasins d'habillement, de chaussures, de bijoux et de parfums demeurent traditionnellement des vendeuses.

Des emplois jeunes et peu qualifiés

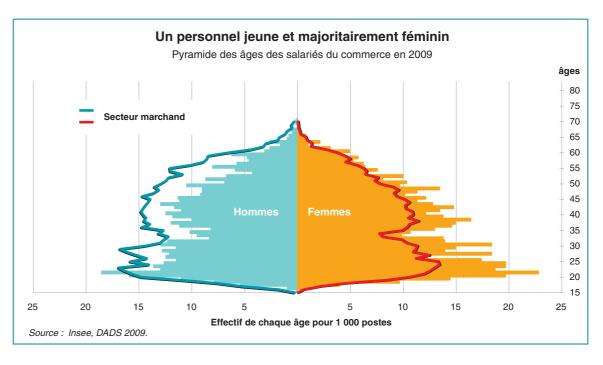
Le secteur est également jeune : la moitié des postes est pourvue par des personnes de moins de 35 ans, soit deux ans de moins que l'âge médian du secteur marchand dans son ensemble. La jeunesse du secteur est amplifiée par l'emploi saisonnier traditionnellement jeune.

L'emploi du secteur se caractérise par la prédominance d'employés qui occupent deux postes sur trois. Ainsi, le commerce offre essentiellement des emplois peu qualifiés. Les femmes sont surtout embauchées pour des professions d'employés. Sept postes « d'employés de commerce » et neuf postes « d'employés administratifs » sur dix sont féminins. Par contre, l'emploi d'ouvrier est réservé aux hommes : neuf postes sur dix. L'encadrement est en majorité masculin avec six postes de cadres ou de chefs d'entreprise sur dix pourvus par un homme. C'est davantage que dans l'ensemble du secteur marchand, compte tenu du poids des femmes dans le commerce.

Sur le plan des rémunérations, les salariés du commerce perçoivent en moyenne un revenu salarial horaire brut inférieur de 9,5 % au secteur marchand. Cela s'explique en partie par la forte représentation des employés dans le secteur. Comme sur l'ensemble du secteur marchand, c'est la catégorie socioprofessionnelle où les revenus sont les plus bas. Si l'on ne tient pas compte de cet effet structurel, toutes choses égales par ailleurs, cet écart de revenu est de 4,5 %.

Le temps partiel très répandu

Le temps partiel est très fréquent dans le secteur. Il concerne 1 700 emplois, soit trois postes salariés sur dix. Il est bien plus répandu



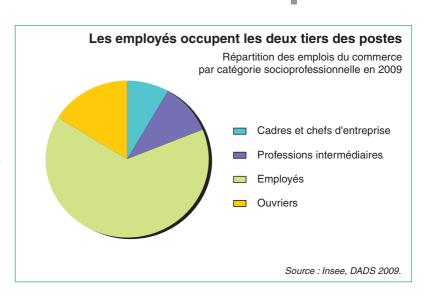
que dans l'ensemble du secteur marchand de l'arrondissement (deux postes sur dix). Le temps partiel permet souvent une adaptation du volume de la main-d'œuvre aux variations de l'affluence de la clientèle. Il peut s'agir de temps partiel « subi » et non pas choisi librement par le salarié. Ainsi, au niveau national, le tiers des actifs travaillant à temps partiel dans le commerce de détail souhaiterait travailler davantage (Source : Insee Première n° 1358-juin 2011).

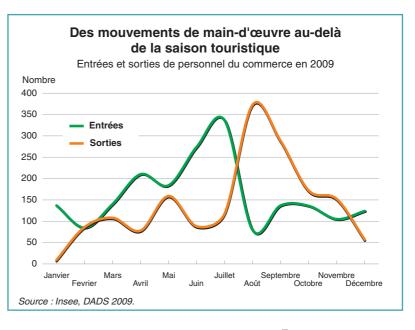
Dans l'arrondissement d'Ajaccio, le travail à temps partiel dans le commerce est deux fois plus courant chez les femmes que chez les hommes : 35 % des femmes travaillent à temps partiel contre 18,5 % des hommes. Il concerne ainsi de nombreuses employées. Cette catégorie socioprofessionnelle est celle qui travaille le plus souvent à temps partiel, avec 34 % des salariés contre 15 % pour les autres catégories socioprofessionnelles.

En lien avec l'importance du temps partiel dans le commerce, les 6 000 postes du secteur correspondent en fait à un nombre d'heures annuelles travaillées pouvant être effectuées par 4 200 salariés employés à temps complet du 1^{er} janvier au 31 décembre. Autrement dit, un poste représente en moyenne 70 % du volume horaire qui serait réalisé par une personne à temps plein (temps complet pendant toute l'année). C'est plus que dans les « hôtels et restaurants », secteur fortement impacté par l'emploi saisonnier.

Un turn-over de personnel très important

Durant toute l'année, le secteur du commerce connaît des mouvements de main-d'œuvre très importants tant en entrées qu'en sorties de personnel. Une partie de cette rotation de maind'œuvre est liée au fonctionnement habituel d'une entreprise en dehors de toute variation d'activité. Il s'agit alors de remplacer le personnel parti en retraite ou ayant démissionné. Les chefs d'entreprise sont également amenés à ajuster leur effectif en fonction de l'activité de leur magasin qui est très liée à la fréquentation touristique. C'est pourquoi, dès le mois d'avril, les entreprises accentuent leur recrutement avec l'arrivée des premiers vacanciers. Sur l'arrondissement, les embauches de saisonniers sont étalées d'avril à juillet. C'est en août que le secteur enregistre le plus de sorties. Il s'agit le plus souvent d'une fin de contrat de saisonnier, intervenant en fin de mois. Fin octobre, la saison touristique s'achève.





Dès les mois suivants le rythme de rotation du personnel revient à la normale.

Une activité saisonnière plus faible que dans le secteur marchand

La saisonnalité dans le commerce est toutefois plus faible que celle enregistrée dans le secteur marchand, la progression des postes salariés pendant la saison y étant moins élevée. Malgré cela, les contrats ayant une durée déterminée sont aussi fréquents que dans le marchand. De la même manière, 55 % des postes durent toute l'année, soit une proportion d'emplois stables proche de la moyenne du secteur marchand. Les conditions d'emploi dans le commerce présentent par ailleurs de fortes disparités en fonction de l'âge des salariés. Ainsi, les moins de 35 ans ne sont que 37 % à occuper des postes qui durent du 1^{er} janvier au 31 décembre, cette part passe à 72 % pour les plus de 35 ans.

Le mouvement de personnel est donc important dans le commerce et ce, au-delà de la saison touristique. Cette intensité est mesurée par le taux de rotation qui permet de montrer la fragilité de ce secteur. Il s'établit à 43 % alors qu'il est de 34 % dans l'ensemble du secteur marchand de l'arrondissement, hors « hôtels et restaurants » (où il atteint 198 %). Ce turn-over est certainement en lien avec les conditions d'emploi peu attrayantes qu'offre le commerce.

Des emplois encore plus fragiles dans les grandes surfaces

Les grandes surfaces (hypermarchés et supermarchés) présentent des caractéristiques

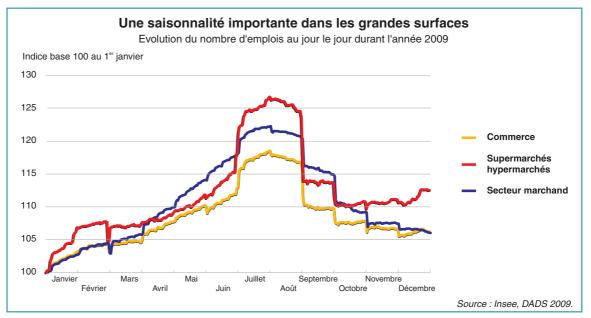
différentes de celles de l'ensemble du secteur. Avec 1 500 postes salariés en 2009, elles regroupent le quart des emplois du commerce. Elles emploient un personnel jeune, la moitié des salariés y a moins de 33 ans (35 ans dans l'ensemble du commerce). Dans les supermarchés et hypermarchés, les emplois sont encore plus fragiles que dans l'ensemble du commerce. La moitié des postes y est à temps partiel. De plus, un emploi sur trois est à durée déterminée, c'est plus qu'en moyenne dans le secteur (un emploi sur quatre). Les salariés perçoivent également une rémunération inférieure de 6 %.

Les grandes surfaces de l'arrondissement connaissent une saisonnalité atypique, bien supérieure à celle de l'ensemble du commerce et du secteur marchand. Les grands magasins utilisent une main-d'œuvre saisonnière pendant la période estivale mais aussi pendant les fêtes de fin d'année.

Antonin BRETEL

Définition

Commerce: le secteur du commerce regroupe le commerce de détail et le commerce de gros, hors automobile et motocycle.



Bâtiment

Neuf emplois sur dix pourvus par des hommes

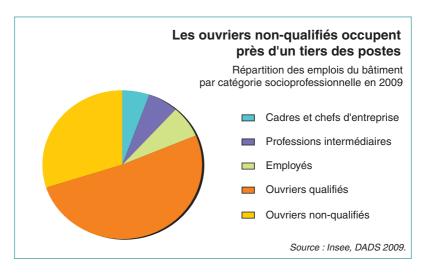
Sur l'arrondissement d'Ajaccio, 4 500 emplois salariés relèvent du bâtiment en 2009. Ce secteur est exclusivement masculin et composé en grande partie d'ouvriers. Dans le secteur, l'emploi stable ne concerne que 57 % des salariés, il est moins fréquent pour les postes les moins qualifiés. La rotation de maind'œuvre y est donc importante, malgré une saisonnalité peu marquée. Cette dernière est en outre atypique, avec une baisse de l'activité au mois d'août.

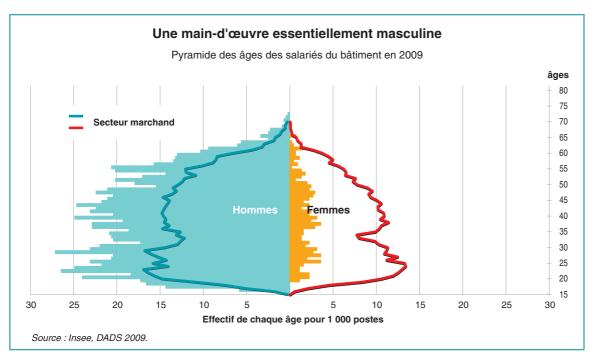
e secteur du bâtiment rassemble 4 500 emplois salariés dans l'arrondissement d'Ajaccio en 2009. C'est un secteur d'emploi quasi-exclusivement masculin : 92 % des postes sont pourvus par des hommes contre 59 % sur l'ensemble du secteur marchand.

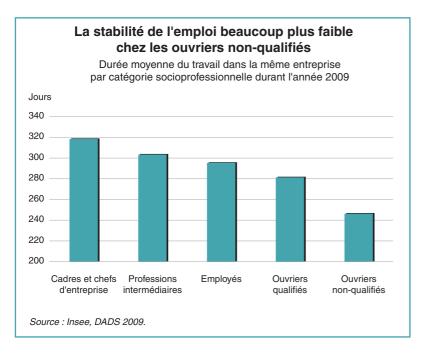
Les ouvriers occupent quatre postes sur cinq

La moitié des salariés est âgée de moins de 38 ans, soit un âge médian sensiblement identique à celui du secteur marchand (37 ans). Au sein du secteur, l'âge dépend fortement de la catégorie socioprofessionnelle. Les ouvriers non-qualifiés et les employés sont les plus jeunes (âges médians respectifs de 34 ans et 36 ans). A l'inverse, les chefs d'entreprise salariés et les cadres sont les plus âgés.

Les ouvriers sont bien plus présents dans ce secteur qu'en moyenne dans l'arrondissement. En effet, 81 % des postes sont occupés par des ouvriers (qualifiés ou non) contre 33 % dans l'ensemble du secteur marchand. Les ouvriers







non-qualifiés sont nombreux, ils représentent 37 % des emplois d'ouvriers, soit 30 % des postes du secteur.

Un turn-over important

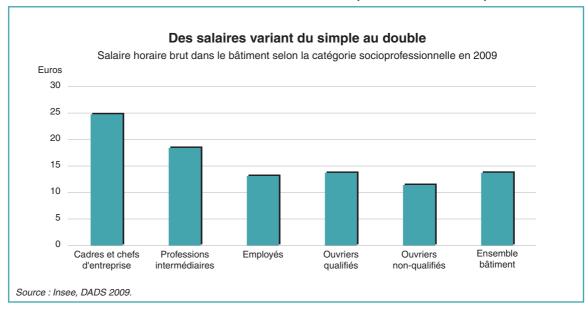
Les conditions d'emploi apparaissent au premier abord plutôt favorables dans le bâtiment. En 2009, huit postes sur dix sont des contrats à durée indéterminée et neuf postes sur dix sont à temps plein. Même si les contrats proposés par les entreprises semblent vouloir fidéliser les salariés, ce secteur est néanmoins marqué par une stabilité de l'emploi relativement faible.

En effet, bien qu'il n'y ait pas une très forte saisonnalité dans le secteur, seuls 57 % des

salariés ont travaillé toute l'année dans la même entreprise, soit un niveau proche de la moyenne dans l'économie marchande de l'arrondissement. Les emplois permanents sont nettement moins fréquents pour les postes les moins qualifiés. Seuls 45 % des ouvriers nonqualifiés sont stables contre 62 % pour les autres catégories sociales du bâtiment. Les ouvriers temporaires permettent de faire face aux variations fréquentes de l'activité du secteur. Ce mouvement de main-d'œuvre peut s'expliquer par la pénibilité du travail et par l'inadéquation des compétences du personnel aux besoins des employeurs. Les faibles rémunérations peuvent être aussi un facteur explicatif des fluctuations d'effectifs.

Des revenus faibles et dispersés

En effet, les salariés du bâtiment perçoivent un salaire horaire brut inférieur de 9 % à celui du secteur marchand dans son ensemble. Cette faiblesse des salaires s'explique en partie par la structure du secteur de la construction. La qualification des salariés et la taille des entreprises en particulier sont déterminantes dans le niveau des salaires. Or, ce secteur se caractérise par une proportion d'ouvriers nonqualifiés importante et par l'absence de très grandes entreprises. Cela joue de façon négative sur les salaires. Malgré cela et toutes choses égales par ailleurs, les salaires du bâtiment sont inférieurs de 4 % à ceux du secteur marchand. La catégorie socioprofessionnelle est le critère expliquant le plus la disparité des salaires. Les cadres perçoivent les salaires les plus élevés suivis de près des chefs d'entreprise salariés. Les



cadres et les chefs d'entreprise présentent un large éventail de salaires dans la construction. Un quart perçoit moins de 17 euros de l'heure, tandis qu'un autre quart en perçoit plus de 28. Leur salaire horaire est en moyenne 2,2 fois plus élevé que celui d'un ouvrier non-qualifié, salarié le plus faiblement rémunéré.

Des écarts de salaire existent aussi au sein d'une même catégorie. Ainsi les différences de salaire entre ouvriers qualifiés et ouvriers non-qualifiés sont importantes, les ouvriers qualifiés percevant des salaires supérieurs de 20 %.

Le salaire horaire augmente avec la taille de l'entreprise. Un salarié d'un établissement de 10 salariés ou plus gagne 14,5 % de plus qu'un salarié d'un établissement qui en emploie moins de 10. Cela peut s'expliquer par la plus forte présence de main-d'œuvre qualifiée dans les grandes entreprises. Les ouvriers qualifiés représentent ainsi 53 % des salariés des établissements de 10 salariés ou plus, soit 7 points de plus que dans les établissements de moins de 10 salariés.

Baisse de l'emploi en août

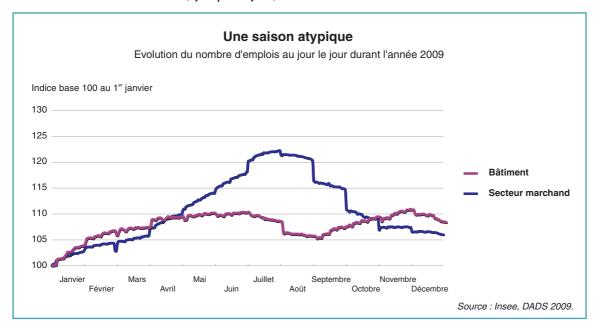
En 2009, le nombre de salariés travaillant dans la construction varie de 3 100 à 3 550 selon la période de l'année. Contrairement aux autres secteurs de l'économie où il est maximum en juillet-août, dans la construction, il atteint son apogée en juin et novembre.

Dans l'arrondissement, le volume de l'emploi est au plus bas pendant le mois de janvier, ceci est lié partiellement aux conditions climatiques : il est de 3 100 salariés. Puis, jusqu'en juin, le volume de l'emploi ne cesse d'augmenter pour atteindre un premier pic de 3 500 salariés. En août, les évolutions sont opposées entre le bâtiment et le reste de l'économie marchande. Durant ce mois, les effectifs du secteur diminuent de 5 % sans doute à cause des fermetures d'entreprises pour congés. En septembre, c'est la reprise, le deuxième pic est atteint en novembre avec 3 550 salariés puis décline à l'approche de l'hiver. Dans l'arrondissement, l'amplitude maximale entre les niveaux extrêmes est de près de 500 salariés.

Antonin BRETEL

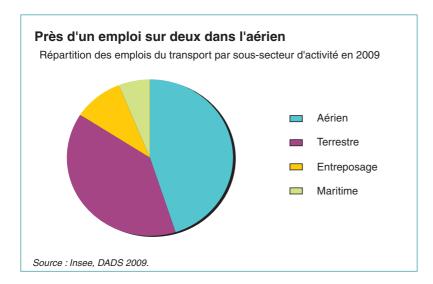
Définition

 $\textbf{B\^{a}timent}: \text{le secteur du b\^{a}timent regroupe la construction, le g\'{e}nie civil et des travaux de construction sp\'ecialis\'es.}$



Transport De bonnes conditions d'emploi

L'arrondissement d'Ajaccio compte 1 800 emplois salariés dans le secteur du transport en 2009. Les trois quarts d'entre eux sont pourvus par des hommes. Le secteur se caractérise par une forte stabilité de l'emploi, la présence de nombreux cadres, des salariés plutôt âgés et en moyenne bien rémunérés. Il est également marqué par une faible saisonnalité. Au sein du secteur, le transport aérien se distingue : l'emploi y est davantage féminisé, les personnels d'encadrement plus nombreux et la saisonnalité encore plus faible.



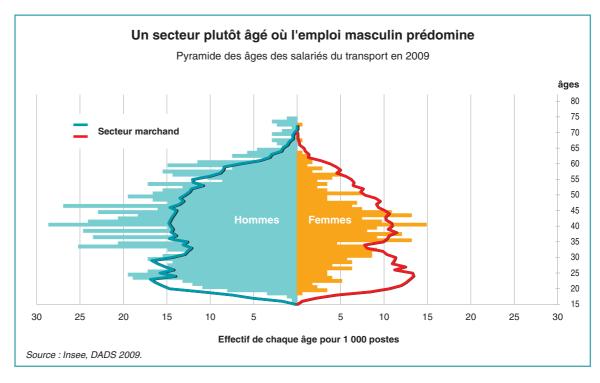
u sein du secteur du transport, l'aérien et le terrestre prédominent. En 2009 dans l'arrondissement, parmi les 1 800 postes salariés du secteur, 45 % relèvent du transport aérien et 39 % du transport terrestre. Le poids conséquent de l'aérien et ses spécificités propres impliquent sa mise en exergue dans l'analyse.

Le transport est un secteur masculin : 75 % de ses emplois salariés sont occupés par des hommes contre 59 % dans l'ensemble du secteur marchand. Dans le transport aérien, cette masculinité est moins prononcée, la part des hommes chutant à 60 %. Le type même des emplois influe sur le sexe des salariés. Ainsi, seuls 4 % des chauffeurs sont des femmes.

De nombreux cadres

La répartition par catégorie socioprofessionnelle indique une forte part d'ouvriers (48 %), au sein desquels se trouve le métier de chauffeur qui représente à lui seul près d'un tiers des emplois du secteur. Les ouvriers non-qualifiés sont peu nombreux : leur part est de 8 % contre 13 % dans le secteur marchand.

Parmi les quatre secteurs étudiés sur l'arrondissement, le transport est celui où la répartition par catégorie est la plus large. Les personnels d'encadrement que sont les cadres, les chefs d'entreprise et les professions



intermédiaires sont plus représentés que dans les autres secteurs avec 30 % des postes contre 25 % dans le secteur marchand et à peine 12 % dans le bâtiment. Dans l'aérien, les cadres, les chefs d'entreprise et les professions intermédiaires regroupent 52 % des effectifs.

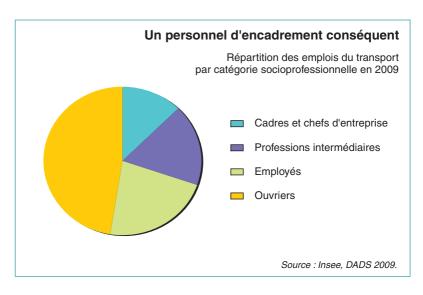
Ces catégories socioprofessionnelles étant généralement plus âgées que les autres salariés, leur poids élevé dans le transport confère un âge plutôt « élevé » à ses salariés.

C'est en effet le secteur le plus âgé, un poste sur deux est occupé par un salarié de plus de 40 ans contre 37 ans sur l'ensemble du secteur marchand. De plus, un quart des postes est pourvu par des salariés de plus 48 ans.

Des emplois stables, en moyenne bien rémunérés

Dans le transport, les conditions d'emploi sont nettement supérieures aux autres secteurs étudiés mais également meilleures que celles du secteur marchand. En effet, la part des contrats à durée indéterminée est très élevée : 81 %, tout comme celle des postes à temps plein : 83 %. Les technicités demandées aussi bien au niveau des chauffeurs (permis poids lourd...) qu'au niveau des emplois de cadres et de professions intermédiaires requièrent une stabilité puisque les formations sont longues. Cette stabilité est induite par des conditions d'emploi de qualité mais aussi par des salaires élevés.

En termes de rémunération, le secteur se démarque ainsi des autres secteurs étudiés par un salaire horaire moyen supérieur de 28 % à celui du secteur marchand. Il est vrai que la



structure de l'emploi dans le transport et la part importante des chefs d'entreprise, cadres et professions intermédiaires impliquent des revenus élevés. Néanmoins, toutes choses égales par ailleurs, cet écart est tout de même de 23 %.

Des disparités salariales importantes

Dans le transport, les différences de salaires sont importantes, que ce soit entre catégories socioprofessionnelles ou au sein d'une même catégorie. L'écart de rémunération entre les cadres et les ouvriers, catégories les mieux et les moins bien payées du secteur, s'établit à 62 % contre 53 % dans le secteur marchand. Plus spécifiquement, le métier clef de ce secteur, « les chauffeurs », ont des revenus salariaux

La rémunération salariale toujours plus élevée dans le transport

Salaire horaire brut moyen selon la catégorie sociale et la taille de l'entreprise en 2009

	Transport	Secteur marchand	Ecart
	euros	euros	%
Salaire horaire brut moyen	19,09	14,95	27,7
Toutes choses égales par ailleurs	18,45	14,95	23,4
Cadres et chefs d'entreprise	37,22	26,91	38,3
Professions intermédiaires	21,24	17,98	18,1
Employés	16,35	12,18	34,2
Ouvriers	14,04	12,62	11,3
Entranciano de marino de 10 calorido	10.70	10.00	0.4
Entreprises de moins de 10 salariés	13,72	12,90	6,4
Entreprises de 10 salariés ou plus	19,79	15,88	24,6

Source: Insee, DADS 2009.

inférieurs de 30 % au revenu moyen du secteur et de 7 % à celui de l'ensemble des ouvriers du secteur. En comparaison avec le secteur marchand, les chauffeurs perçoivent un salaire équivalent à celui des ouvriers. Deux métiers « symboliques » de ce secteur ont des profils antithétiques, chauffeur et pilote. L'un est un ouvrier spécialisé et l'autre un cadre supérieur. Ils présentent un écart de revenu de l'ordre de 324 %.

Les revenus salariaux diffèrent également selon la taille des entreprises. Dans les unités de plus de 10 salariés, les salaires sont en moyenne supérieurs de 44 % à ceux des entreprises de moins de 10 salariés. En outre, les plus petites entreprises du secteur sont celles du transport terrestre.

L'impact de la saison touristique particulièrement faible

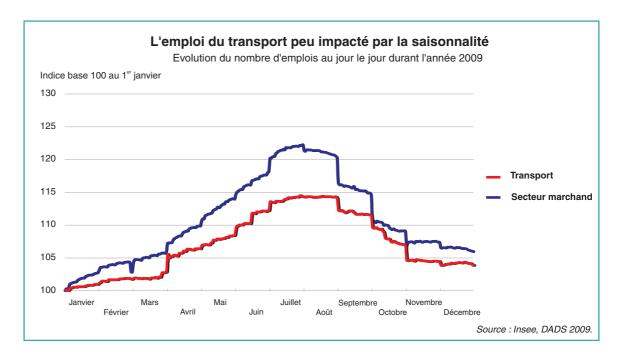
Bien qu'instinctivement soumis aux aléas touristiques, ce secteur présente les plus faibles variations saisonnières. En pleine saison, la hausse de l'emploi y est de 15 % contre près de 25 % dans l'ensemble du secteur marchand. Le sous-secteur du transport maritime est celui qui est le plus impacté par cette saisonnalité. À l'inverse, l'aérien est peu sensible à la saisonnalité puisqu'en pleine saison l'évolution d'emploi est de l'ordre de 10 %. Cette faible progression au regard des millions de touristes se rendant et se déplaçant sur l'île chaque année peut être expliquée par plusieurs faits. Tout d'abord, les avions et les bateaux affrétés hors

délégation de service public pendant la saison sont sous le régime d'entreprises qui ne se trouvent pas nécessairement sur le territoire corse. De plus, un bateau ou un avion vide ou plein nécessite peu ou prou le même nombre de personnes salariées.

Antonin BRETEL

Définition

Transport: le secteur du transport regroupe le transport terrestre et transport par conduites, le transport par eau, le transport aérien ainsi que l'entreposage et les services auxiliaires de transport.



L'emploi

dans l'hôtellerie-restauration, le commerce, le bâtiment et le transport

Définitions

Temps plein: temps complet salarié toute l'année.

Emploi stable (permanent) - emploi temporaire : un salarié occupe un emploi stable (ou permanent) s'il a travaillé toute l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre, dans la même entreprise. Il occupe un poste temporaire dans les autres cas. La source utilisée pour cette étude est annuelle, un contrat débutant en novembre décembre peut se prolonger l'année suivante, voire se transformer en emploi permanent. Pour l'année considérée, il est comptabilisé en emploi temporaire.

Emploi saisonnier : contrat démarrant après le 1^{er} avril et se concluant avant le 1^{er} novembre.

Taux de rotation de la main-d'œuvre : demi-somme des entrées et des sorties rapportée à l'effectif du 1^{er} janvier.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » : La comparaison des salaires masque des effets de structure pouvant conduire à des interprétations erronées. En effet, une activité peut présenter un salaire moyen plus élevé qu'une autre, uniquement parce que les cadres y sont plus nombreux. Dans cette étude, pour appréhender plus justement les écarts de salaires entre les différents secteurs, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » a été utilisée pour éliminer les effets de structure liés au sexe et à la catégorie socioprofessionnelle. La norme utilisée comme référence structurelle est le secteur marchand dans son ensemble.

Déclarations annuelles de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document, commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des activités extra-territoriales. Depuis 2009, il est étendu aux particuliers employeurs et aux salariés de la fonction publique d'Etat.

Champ

Ensemble du secteur marchand non agricole dans l'arrondissement d'Ajaccio. C'est-à-dire l'ensemble des postes salariés de l'arrondissement en 2009, hors fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière et agriculture.

Système productif

En 2010, le commerce, l'hôtellerie-restauration, le BTP et le transport regroupent près de la moitié des établissements de l'arrondissement d'Ajaccio. Le commerce est le secteur le plus conséquent, il compte dix fois plus d'unités que le transport. Les établissements sont répartis de manière hétérogène sur le territoire avec une localisation importante sur le littoral, notamment à Ajaccio. Seul le BTP est fortement implanté dans les communes de l'intérieur. Les quatre secteurs sont composés de petites unités de production : six sur dix n'ont pas de salarié. A l'exception de certaines entreprises de transport, ces unités sont très peu dépendantes de centres de décision extérieurs à la région. Par ailleurs, leur nombre a progressé dans tous les secteurs ces cinq dernières années, la hausse est la plus élevée dans le

n 2010, l'arrondissement d'Ajaccio compte 9 400 établissements marchands (non agricoles), soit 38 % des établissements de Corse. Les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du transport, du BTP et du commerce regroupent à eux seuls près de la moitié de ces établissements. Plus spécifiquement, le commerce est le secteur le plus conséquent avec 20 % des établissements. A l'inverse, le transport se distingue par le nombre réduit d'établissements qui le composent, 220, soit 2 % de l'ensemble.

Une implantation hétérogène sur le territoire

Sur l'arrondissement d'Ajaccio, l'implantation des établissements est à l'image de celle de la

Deux établissements sur dix relèvent du commerce

Répartition des établissements selon les secteurs d'étude en 2010

	Arrondissement d'Ajaccio		Corse	
	nombre	%	%	
Ensemble	9 388	100,0	100,0	
dont : commerce	1 866	19,9	19,3	
bâtiment travaux publics	1 450	15,4	16,6	
hôtels-cafés-restaurants	1 025	10,9	12,7	
transport	217	2,3	2,5	

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

région : une répartition géographique très inégale privilégiant le littoral. Il est important d'appréhender l'arrondissement en prenant la mesure du poids de la seule ville-centre d'Ajaccio qui concentre 61 % des établissements de la zone. Cette répartition particulièrement inégale du territoire doit être néanmoins nuancée selon les secteurs ici mis en avant. Ainsi, pour l'hôtellerie-restauration, la ville d'Ajaccio ne « concentre » que 45 % des établissements. Ces derniers sont effet très présents sur les autres communes littorales touristiques des golfes d'Ajaccio, de Sagone et de Porto (35 % des établissements du secteur). Le BTP se distingue quant à lui, comme étant le secteur avec l'implantation la plus «homogène», c'est-à-dire l'implantation la plus large sur l'ensemble du territoire ; 33 % de ses établissements se situent sur des communes de l'intérieur contre 20 % pour l'ensemble du secteur marchand. Le BTP est plus souvent composé de petites entreprises artisanales implantées dans les communes rurales.

Six établissements sur dix sans salarié pour les quatre secteurs d'étude

Les établissements de l'arrondissement sont des petites structures. Comme dans la région, sept établissements sur dix n'ont aucun salarié. Cette proportion est inférieure pour les quatre secteurs ici étudiés : elle est voisine de six sur dix dans le BTP, le commerce, l'hôtellerierestauration et le transport.

Cependant, la part des établissements sans salarié est surestimée car les données sont arrêtées au 31 décembre de l'année étudiée et ne prennent donc pas en compte les emplois salariés saisonniers. Parmi les établissements employeurs, ceux qui ont entre 1 et 5 salariés sont prédominants. Au 31 décembre, ils représentent au moins sept établissements employeurs sur dix dans le BTP, le commerce et l'hôtellerie-restauration, comme dans le secteur marchand. Dans le transport, cette part est plus faible (55 %). Au sein du secteur en effet, les grands établissements sont plus nombreux : un tiers des unités compte plus de dix salariés.

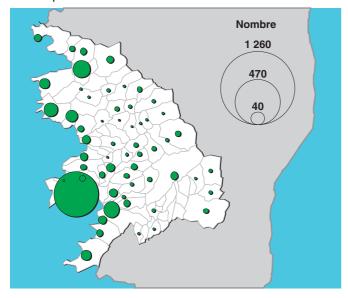
Un système productif très autonome

Les entreprises de l'arrondissement d'Ajaccio ne comptent en grande majorité qu'un seul établissement. Autrement dit, la part des

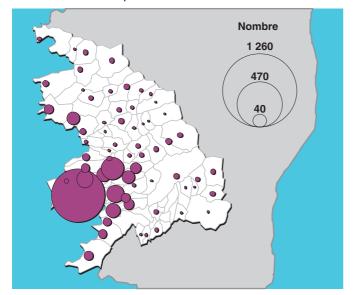
Répartition des établissements de l'arrondissement d'Ajaccio par secteur en 2010

Hôtels-cafés-restaurants

Une implantation surtout littorale



BTPUne localisation importante dans l'intérieur du territoire

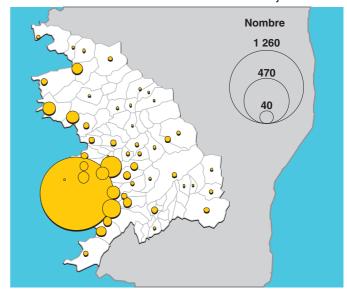


Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

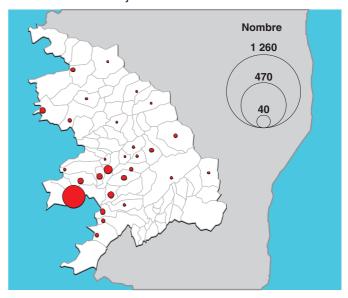
entreprises multi-établissement est particulièrement faible. Ce sont donc plutôt des entreprises autonomes. Seulement 5 % des établissements (hors agriculture) de l'arrondissement d'Ajaccio ont leur centre de décision – siège social ou tête de groupe – localisé hors de l'arrondissement, généralement hors de Corse (4 % des établissements). C'est pour cela que l'économie de l'arrondissement d'Ajaccio est peu dépendante des centres de décision extérieurs à l'arrondissement et même extérieurs à la région. On retrouve la tendance régionale, puisque la Corse est la première

Commerce

De nombreux établissements concentrés à Ajaccio



TransportEssentiellement à Ajaccio



région de France pour l'autonomie de son système productif.

C'est dans le transport que la dépendance vis à vis de l'extérieur est la plus forte : 9 % des établissements appartiennent à une entreprise dont le siège se situe hors de Corse. Cela représente une part de personnels salariés de près d'un tiers des effectifs du secteur. Le bâtiment et l'hôtellerie-restauration sont totalement autonomes. Cette forte autonomie peut être vue comme un atout dans la mesure où l'avenir économique de l'arrondissement se décide au sein même du territoire et forme un

Les entreprises du bâtiment et de l'hôtellerie-restauration totalement autonomes

Répartition des établissements de l'arrondissement d'Ajaccio selon le lieu d'implantation du siège de l'entreprise en 2010

en %

	Bâtiment	Commerce	Hôtellerie-restauration	Transport	Ensemble du marchand
Arrondissement d'Ajaccio	99,0	94,0	98,0	88,4	94,7
Autre en Corse	0,4	3,4	1,1	2,8	1,7
Hors Corse	0,6	2,6	0,9	8,8	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

bouclier de protection en période de récession économique. Néanmoins, elle reflète un défaut d'attractivité et d'investissements externes, potentiellement porteurs de croissance, d'expansion, et de diversité économique.

BTP: 50 % d'établissements supplémentaires en cinq ans

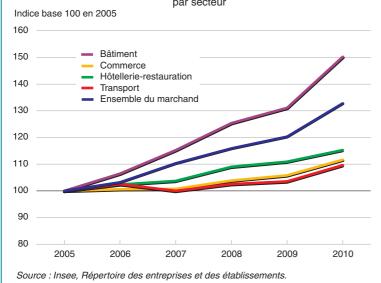
Le nombre d'établissements sur le territoire est en augmentation constante. Ainsi, entre 2005 et 2010, il a progressé de 33 % sur l'arrondissement d'Ajaccio contre + 36 % sur l'ensemble de la Corse. Le moteur de cette forte progression est le bâtiment. C'est le secteur où la hausse du nombre d'unités de production est la plus importante et ce particulièrement dans l'arrondissement. Cela s'explique par la forte demande publique et privée de logements et de bureaux que connaît la Corse en général, et le

pays Ajaccien en particulier. Ainsi, dans l'arrondissement, le nombre d'établissements du bâtiment a cru de 50 % ces cinq dernières années. Pour le transport, secteur où la progression est la plus faible, la hausse est de 10 %.

Antonin BRETEL

Hausse du nombre d'établissements dans tous les secteurs

Evolution du nombre d'établissements de l'arrondissement d'Ajaccio par secteur



Définitions

Entreprise : unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Juridiquement, on distingue les entreprises sous forme de personnes physiques et les sociétés.

Etablissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

Répertoire des entreprises et des établissements : ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Champ de l'étude

Champ marchand non agricole. Il désigne le champ économique retenu depuis le 1er janvier 2007 pour la démographie des entreprises et des établissements. Il comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services hors agriculture. Sont donc exclues l'agriculture, sylviculture et pêche, ainsi que les unités dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes) et les organismes privés spécialisés.